



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0565

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de soutien à l'investissement et aux projets des réseaux de structures d'enseignement - Année 2015**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0565**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de soutien à l'investissement et aux projets des réseaux de structures d'enseignement - Année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Sur son territoire, la Métropole de Lyon exerce, depuis sa création le 1er janvier 2015, les compétences antérieurement dévolues au Département du Rhône. Elle assure, notamment, la compétence relative aux enseignements artistiques, à travers un schéma de développement des enseignements artistiques, dans les conditions définies par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

**a) - Objectifs généraux**

L'exercice de cette compétence a pour objectif de structurer de façon cohérente l'offre d'enseignements artistiques sur le territoire, tout en améliorant sa qualité et en permettant l'accès du plus grand nombre à l'apprentissage des arts. Cette mission se traduit par différents dispositifs de soutien financier (soutien au fonctionnement et à l'investissement des établissements d'enseignement artistique, subventions en matière de réseaux de structures d'enseignement et soutien à des partenaires ressources).

Par ailleurs, la Métropole de Lyon est membre des syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et de l'Ecole nationale de musique de Villeurbanne, et contribue à leur financement.

La Métropole de Lyon souhaite apporter son soutien aux structures d'enseignement artistique pour l'année 2015, tout en élaborant dans le même temps sa propre stratégie en matière de structuration des enseignements artistiques.

La présente délibération porte sur :

- le soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique, dont l'objet est d'accompagner l'achat d'instruments de musique et matériels à vocation pédagogique,
- le soutien à des projets de mise en réseaux de structures d'enseignement. Le schéma des enseignements artistiques du Département du Rhône organisait cinq réseaux géographiques de structures d'enseignements, au sein desquels des coopérations de projet étaient organisées et accompagnées. A travers ces coopérations, l'objectif de ce dispositif est d'initier des dynamiques de travail communes et des mutualisations de missions à l'échelle de bassins territoriaux.

**b) - Les aides à l'investissement des établissements d'enseignement artistique**

Ce dispositif a pour ambition d'accompagner l'acquisition d'instruments et matériels reliés aux activités pédagogiques : instruments de musique d'étude et favorisant la pratique d'ensemble, instruments et matériels permettant d'élargir et de consolider l'offre d'enseignements (incluant des outils numériques, matériels audiovisuels et d'amplification). Une priorité est accordée aux demandes présentées par des structures n'ayant pas bénéficié de ce dispositif l'année précédente.

44 structures du territoire métropolitain (sur un total de 74 établissements soutenus au titre de leur fonctionnement par la Métropole de Lyon en 2015) ont déposé une demande d'aide à l'investissement pour l'année 2015.

La Métropole de Lyon propose les principes suivants d'attribution :

- l'aide à l'investissement représentera au maximum 40 % du montant de l'investissement réalisé,
- est appliqué un montant plafond fixé à 2 800 € et un montant plancher à 150 €,
- limite du budget disponible.

Pour l'année 2015, des subventions seront versées à 41 établissements d'enseignement artistique, dont les demandes sont éligibles au regard des critères définis ci-dessus, pour un montant total de 48 705 €, selon le détail présenté en annexe 1.

La subvention attribuée sera versée sur présentation des factures relatives aux investissements réalisés, dûment acquittées, sur une période allant du 1er janvier 2015 jusqu'à au plus tard un an après la date de notification de la subvention.

**c) - Les projets des réseaux de structures d'enseignement pour l'année 2015**

Les coopérations de projet sont mises en œuvre par des établissements d'enseignement artistique du territoire de la Métropole de Lyon, dans le cadre de réseaux géographiques. Leur composition est la suivante :

- nord est lyonnais (NEL) : 14 établissements des Communes de Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Saint Germain au Mont d'Or et Sathonay Camp,
- nord ouest lyonnais (NOL) : 13 établissements des Communes de Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Limonest, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny,
- sud ouest lyonnais (SOL) : 12 établissements des Communes de Charly, Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Vernaison (3 établissements du Département du Rhône sont par ailleurs membres de ce réseau),
- réseau d'enseignement musical de Lyon (REML) : 12 écoles de musiques lyonnaises,
- est lyonnais (REEL) : 15 établissements des Communes de Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Givors, Grigny, Meyzieu, Mions, Jonage, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux.

La vocation de ces réseaux est de permettre la mise en œuvre de projets communs à plusieurs établissements, et d'initier une dynamique d'évolution vers une approche territorialisée de l'offre d'enseignement.

Ces réseaux n'ont pas d'existence juridique, les enveloppes financières attribuées sont donc versées aux structures qui portent les différents projets soumis.

Quatre des cinq réseaux géographiques ont présenté des projets au titre de l'année 2015 :

- dans le cadre du réseau NEL, 4 projets sont proposés, deux initiant des démarches de mutualisation de missions et compétences (administratives et sur l'offre d'enseignements dans le champ des musiques amplifiées), et deux liés à la réalisation de projets pluridisciplinaires autour de l'accueil d'un quartet de jazz en résidence initiant douze événements sur le territoire, et un festival des orchestres. Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 11 600 €,
- dans le cadre du réseau REML, et proposé un projet rassemblant les élèves guitaristes des structures du réseau autour de collaborations intégratrices et d'un concert. Il est proposé d'accompagner ce projet à hauteur de 7 000 €,

- dans le cadre du réseau NOL, 8 projets sont présentés : stages et orchestres autour des instruments à cordes et à vents, master-class et concert de guitare classique, festival international des journées de la flûte, projet autour d'un opéra de Puccini, projet autour d'un orchestre symphonique inter-écoles, un travail initiant une dynamique de travail en réseau et de mise en œuvre de mutualisations de missions associant les directeurs, et une académie autour de la réalisation d'une comédie musicale. Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 15 650 €,

- dans le cadre du réseau SOL, 16 actions sont proposées par les structures du territoire de la Métropole autour de cinq thèmes (voix, cordes, vents et percussions, musiques actuelles, autres langages musicaux). Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 15 750 €.

Pour l'année 2015, des subventions seront versées à quatre réseaux de structures d'enseignement représentant 51 établissements d'enseignement artistique pour un montant total de 50 000 €, selon le détail présenté en annexe 2.

Les subventions attribuées seront versées sur production de la présentation détaillée de chaque projet. Un bilan pédagogique et financier de chaque action financée devra être transmis à la Métropole de Lyon au plus tard un an après la date de notification de la subvention.

Ces dispositifs d'aide à l'investissement et de soutien aux projets de réseaux de structures d'enseignement sont mis en œuvre dans le contexte de la définition d'un nouveau schéma des enseignements artistiques, qui fixera le cadre et les orientations de l'action de la Métropole de Lyon vis-à-vis de cette compétence. A travers ces objectifs, de nouvelles modalités de soutien vis-à-vis de ces deux dispositifs, et les critères correspondants, seront ainsi formalisés pour les années à venir.

Il est donc proposé au Conseil :

- pour l'année 2015, d'approuver le principe du dispositif de soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique selon les modalités précisées ci-dessus, et de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 48 705 € à 41 établissements d'enseignement artistique ;

- pour l'année 2015, d'approuver le principe du soutien aux projets de mise en réseaux de structures d'enseignement artistique selon les modalités précisées ci-dessus, et de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 50 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - pour l'année 2015, le soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique et l'attribution de subventions d'aide à l'investissement d'un montant total de 48 705 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe 1,

b) - pour l'année 2015, le soutien aux projets de réseaux de structures d'enseignement artistique et l'attribution de subventions de soutien aux projets de réseaux de structures d'enseignement d'un montant total de 50 000 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe 2.

**2° - Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal, exercice 2015 et 2016, compte 20421 et 204141 - fonction 311, opération n° 0P33O4747A à hauteur de 48 705 € et compte 6574 et 657341 - fonction 311, opération n° 0P33O3063A, à hauteur de 50 000 € .

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**